

AU NOM DE L'INTERET GENERAL

Je crois que l'intérêt général n'a pas à être défini, contesté, remis en cause ou controversé. Il existe de fait et, par bonheur, malgré nous. Il n'a ni richesse, ni pauvreté, ni couleur de peau, ni religion. C'est une valeur de la vie à laquelle on adhère ou pas, que l'on respecte ou pas selon que l'on admet la même importance à chaque être humain ou que l'on veut piétiner les autres pour s'élever plus haut.

L'intérêt général repose sur un certain nombre de Droits, même s'ils ne sont pas tous édictés par des lois. C'est le droit de se loger dignement, le droit de travailler avec un salaire suffisant pour vivre dignement, le droit de posséder des biens, le droit à ses croyances ou à ne pas croire, le droit à la différence, le droit à la santé, le droit de communiquer, le droit de se rassembler, le droit de respecter les autres et de se respecter, etc. Bref, le Droit de vivre.

Il va de soi qu'aussi longtemps que les politiques auront des privilèges à défendre au titre de leur intérêt personnel, l'intérêt général sera bafoué.

Pour terminer, permettez-moi de parodier Jean FERRAT: « c'est un autre avenir qu'il faut qu'on réinvente, sans idole ou modèle, pas à pas, humblement. ».

Joël MASSUARD